

République Française

Département de la  
Seine-et-Marne

Arrondissement de  
Meaux

Commune de  
Méry-sur-Marne

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
  
**séance du 8 juin 2026**

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/26

ID : 077-217702901-20260608-DEL\_2026\_24-DE



L'an deux mille vingt six, le huit juin, le conseil municipal légalement convoqué le 02/06/2026 s'est réuni, sous la présidence de Sami SEDDIK, Maire

**Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 13**

**Présents :**

Sami SEDDIK, Bruno CLEMENT, Elodie ROBERT, Christine SIGAUT, Stéphane ROBERT, Dominique DRIOT, Jean-Pierre CHARBONNIER, Noëlla MESNIER, Baudouin LALOUX, Sylvana CANDELA, Patrick DRIOT

**Représentés**

Hervé CHENAL donne pouvoir à Sami SEDDIK

**Absents :**

Pierre LORANDIN, Florence CUGUEN

**Secrétaire de séance : Baudouin LALOUX**

**DEL 2026 24 Modification des conditions d'attribution de la bourse au permis de conduire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le budget communal ;

Vu la délibération n°2023-018 du 6 avril 2023 créant une bourse au permis de conduire ;

Vu la délibération n°2023-029 du 22 juin 2023 modifiant les conditions d'attribution de la bourse au permis de conduire ;

Considérant le projet de charte des engagements entre la ville de Méry-sur-Marne et le bénéficiaire de la bourse au permis de conduire automobile, modifié, annexé à la délibération soumise au Conseil municipal ;

Considérant le projet de convention de partenariat pour l'attribution d'une bourse au permis de conduire automobile, modifié, annexé à la délibération soumise au Conseil municipal ;

Considérant l'intérêt de mettre à jour les conditions de versement de la bourse au permis de conduite pour les apprentis conducteur ayant recours à une auto-école en ligne ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour)***

**Approuve** les modifications des modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile.

**Approuve** le projet de convention modifiée, entre la ville et le bénéficiaire, annexée.

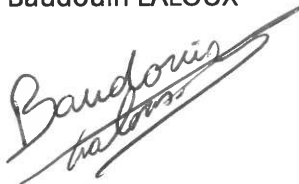
**Approuve** les critères et conditions d'attribution de la bourse au permis de conduire.

**Autorise** le maire à signer les conventions d'engagements avec chacun des candidats demandeurs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance**

Baudouin LALOUX



**Le Maire**

Sami SEDDIK



Le maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.